

GUIDE DU MARIAGE



Commune déléguée de : _____

Nom et prénom(s) du 1^{er} époux : _____

Nom et prénom(s) du 2^{ème} époux : _____

Date du mariage : _____

Heure du mariage : _____

~~~~~

Date du dépôt du dossier : \_\_\_\_\_

*Les futurs époux/futures épouses **doivent venir ensemble** déposer le dossier en mairie, au moins 4 mois avant la date envisagée pour la célébration du mariage.*

## RENSEIGNEMENTS UTILES

*Vous vous êtes rencontrés, vous vous êtes choisis, vous avez décidé de vous marier, vous avez la volonté de construire votre vie ensemble et nous nous associons à votre bonheur.*

Acte fondateur de la reconnaissance juridique du couple, le mariage civil demeure une étape importante. En effet, cette union scellée en mairie, outre la charge symbolique et émotionnelle qu'elle représente pour les futurs époux, confère des droits et des devoirs que nul n'est censé ignorer.

### 1. Le mariage n'est pas une simple formalité administrative :

- c'est une institution, un engagement sérieux et libre fondé sur le respect mutuel et l'égalité des époux.
- C'est un acte civique qui tient une place essentielle dans les Institutions de la République Française, il vous confère des droits et des devoirs destinés à favoriser la stabilité et la sécurité de la famille. Vous trouverez joint à ce guide les articles du code civil fixant les droits et devoirs respectifs des époux dont la lecture sera faite le jour de la célébration.
- C'est un acte juridique qui suppose la réunion d'un certain nombre de conditions posées par le Code civil. Il nécessite la constitution d'un dossier et l'accomplissement d'un certain nombre de formalités.

### 2. Conditions requises pour se marier en France :

- L'homme et la femme ne peuvent contracter mariage avant l'âge de 18 ans (art 144 du code civil), sauf autorisation accordée par le procureur de la République pour motifs graves (art. 145 du code civil). Avant 18 ans révolus, on ne peut contracter mariage sans le consentement de ses père et mère (art.148 du code civil) ou celui des aïeuls ou aïeules (art 150 du code civil). Les mineurs dont les ascendants sont décédés doivent obtenir le consentement de leur conseil de famille.
- Les futurs époux ne doivent pas être liés par un mariage
- les futurs époux n'ont pas de lien de parenté ou d'alliance en ligne collatérale ou directe
- l'un des futurs époux réside en France ou est français
- Les futurs époux sont consentants

Afin de contrôler le respect de ces conditions, chacun d'entre vous devra produire plusieurs pièces dont la liste est jointe au dossier. Des documents spécifiques complémentaires peuvent être demandés au futur époux(se) de nationalité étrangère afin de vérifier qu'il remplit bien les conditions pour pouvoir se marier.

### 3. L'audition des futurs époux et publication des bans :

L'officier de l'état civil procède à une audition commune des futurs époux. S'il l'estime nécessaire, il peut également demander à s'entretenir séparément avec l'un ou l'autre des futurs époux (art.63 du Code Civil). Il peut déléguer à un ou à plusieurs fonctionnaires titulaires du service de l'état civil de la commune la réalisation de l'audition commune ou des entretiens séparés. Si l'un des futurs époux réside dans un pays étranger, l'officier de l'état civil peut demander à un agent diplomatique ou consulaire français en poste dans ce pays de procéder à son audition

Puis, l'officier de l'état civil fait procéder à une publication par voie d'affiche apposée à la porte de la mairie. Cet affichage énonce les prénoms, noms, professions, domiciles et résidences des futurs époux, ainsi que le lieu où le mariage sera célébré (art.63 du code civil).

L'affiche restera apposée à la porte de la mairie pendant dix jours.

Lorsque les époux résident dans deux communes différentes, l'affichage est effectué dans chacune des communes de résidence. L'officier de l'état civil de chaque commune transmettra sans délai, au terme du délai de dix jours, à celui d'entre eux qui célébrera le mariage, un certificat constatant qu'il n'existe point d'opposition

### 4. La célébration du mariage :

La cérémonie civile est régie par des règles tirées du Code civil. Chacun peut y assister librement : les portes de la salle de la mairie sont ouvertes à cette occasion.

Le mariage est célébré par l'officier de l'état civil, en présence d'au moins deux témoins (1 par époux). La présence d'un ou deux autres témoins au maximum est toutefois autorisée (art. 75 du code civil)

Le consentement des époux doit être libre. Si le mariage fait l'objet d'une contrainte, sur les deux époux ou seulement sur l'un des deux, il peut être annulé. Il en est de même en cas d'intimidation de la part des parents sur l'un des époux (art. 180 du code civil)

C'est pourquoi les futurs époux doivent arborer une tenue vestimentaire et un comportement qui permettent à l'officier d'état civil, qui en a l'obligation, de s'assurer de leur identité d'une part et du consentement librement exprimé par chacun d'eux d'autre part.

## ATTESTATION INDIVIDUELLE

(à remplir par le / la futur(e) époux(se))

Votre nom (*en majuscule*) : .....

Vos prénoms (*dans l'ordre de l'État-Civil*) : .....

Votre date de naissance : ...../...../..... Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin

Votre commune de naissance : .....

Département (code postal) : .....

Pays : .....

Votre profession : .....

Votre domicile :

N° ..... rue ou lieu dit : .....

Commune déléguée : .....

Code Postal et Commune : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Situation familiale : ☐ célibataire ☐ veuf(ve) ☐ divorcé(e) ☐ Pacsé(e)

- Si veuf(ve), divorcé(e) ou PACSÉ (préciser la date) : ..... / ..... / .....

Votre filiation :

|                                                                       | 1 <sup>er</sup> parent | 2 <sup>ème</sup> parent |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------|
| NOM patronymique (en majuscule)                                       |                        |                         |
| Prénoms (ordre de l'état civil)                                       |                        |                         |
| Date de naissance                                                     |                        |                         |
| Commune de naissance                                                  |                        |                         |
| Département ou pays                                                   |                        |                         |
| profession                                                            |                        |                         |
| Domicile<br>N°<br>rue ou lieu dit<br>Commune déléguée<br>CP + COMMUNE |                        |                         |
| Date de DECES selon le cas                                            |                        |                         |

J'ATTESTE SUR L'HONNEUR L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS PORTÉS SUR L'ENSEMBLE DE CE DOCUMENT.

À ....., le .....

Signature .....

## ATTESTATION INDIVIDUELLE

(à remplir par le / la futur(e) époux(se))

Votre nom (*en majuscule*) : .....

Vos prénoms (*dans l'ordre de l'État-Civil*) : .....

Votre date de naissance : ...../...../..... Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin

Votre commune de naissance : .....

Département (code postal) : .....

Pays : .....

Votre profession : .....

Votre domicile :

N° ..... rue ou lieu dit : .....

Commune déléguée : .....

Code Postal et Commune : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Situation familiale : ☐ célibataire ☐ veuf(ve) ☐ divorcé(e) ☐ Pacsé(e)

- Si veuf(ve), divorcé(e) ou PACSÉ (préciser la date) : ..... / ..... / .....

Votre filiation :

|                                                                       | 1 <sup>er</sup> parent | 2 <sup>ème</sup> parent |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------|
| NOM patronymique (en majuscule)                                       |                        |                         |
| Prénoms (ordre de l'état civil)                                       |                        |                         |
| Date de naissance                                                     |                        |                         |
| Commune de naissance                                                  |                        |                         |
| Département ou pays                                                   |                        |                         |
| profession                                                            |                        |                         |
| Domicile<br>N°<br>rue ou lieu dit<br>Commune déléguée<br>CP + COMMUNE |                        |                         |
| Date de DECES selon le cas                                            |                        |                         |

J'ATTESTE SUR L'HONNEUR L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS PORTÉS SUR L'ENSEMBLE DE CE DOCUMENT.

À ....., le .....

Signature .....

# RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX FUTURS ÉPOUX/ÉPOUSES

## CONTRAT DE MARIAGE

Prévoyez-vous un contrat de mariage ?

OUI ☐

NON ☐

*Si oui, fournir le certificat du Notaire avant le mariage.*

## PARENTÉ

Avez-vous un lien de parenté ?

OUI ☐

NON ☐

*Si oui, lequel ? : .....*

## ENFANTS EN COMMUN

Avez-vous des enfants en commun ?

OUI ☐

NON ☐

*Si oui, fournir le livret de famille*

## DOMICILE APRÈS LE MARIAGE

- N° et rue : .....

.....Commune déléguée : .....

- Code Postal et Commune : .....

## ORDRE DES FUTURS ÉPOUX SUR L'ACTE DE MARIAGE

Nom du 1er Époux : .....

Nom du 2ème Époux : .....

## PUBLICATIONS

*Désirez-vous la publication gratuite de votre mariage dans la presse de Montrevault-sur-Èvre (Echo, site Internet...)?*

OUI ☐

NON ☐

## AUTRES RENSEIGNEMENTS DIVERS

ÉCHANGE DES ALLIANCES en mairie ?

OUI ☐

NON ☐

CÉRÉMONIE RELIGIEUSE ?

OUI ☐

NON ☐

À ....., le .....

Signature de .....

À ....., le .....

Signature de .....

## FEUILLE DES TÉMOINS

Fournir pour chaque témoin, la photocopie recto/verso d'un justificatif d'identité.

*Article 37 du code civil : "Les témoins produits aux actes de l'état civil devront être âgés de dix-huit ans au moins, parents ou autres, sans distinction de sexe ; ils seront choisis par les personnes intéressées."*

## LES TÉMOINS :

Maximum 4 – Minimum 2

NOM: .....

NOM DE NAISSANCE : .....

PRÉNOM: .....

SEXE : Homme ☐ Femme ☐

PROFESSION : .....

DATE DE NAISSANCE: ...../...../.....

N° : ..... Rue : .....

Commune déléguée : .....

Code Postal° : .....

Commune : .....

NOM: .....

NOM DE NAISSANCE : .....

PRÉNOM: .....

SEXE : Homme ☐ Femme ☐

PROFESSION : .....

DATE DE NAISSANCE: ...../...../.....

N° : ..... Rue : .....

Commune déléguée : .....

Code Postal° : .....

Commune : .....

NOM: .....

NOM DE NAISSANCE : .....

PRÉNOM: .....

SEXE : Homme ☐ Femme ☐

PROFESSION : .....

DATE DE NAISSANCE: ...../...../.....

N° : ..... Rue : .....

Commune déléguée : .....

Code Postal : .....

Commune : .....

NOM: .....

NOM DE NAISSANCE : .....

PRÉNOM: .....

SEXE : Homme ☐ Femme ☐

PROFESSION : .....

DATE DE NAISSANCE: ...../...../.....

N° : ..... Rue : .....

Commune déléguée : .....

Code Postal° : .....

Commune : .....

## PIÈCES À PRODUIRE POUR CHAQUE EPOUX

| ➤ LISTE DES DOCUMENTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Époux 1 | Époux 2 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|
| <p>➤ <b>Extrait de naissance avec filiation : A RAPPORTER SEULEMENT SI VOTRE COMMUNE DE NAISSANCE N'EST PAS RACCORDEE A COMEDDEC (liste consultable sur <a href="https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adhérentes-a-la-dematéralisation">https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adhérentes-a-la-dematéralisation</a>)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>pour les personnes nées en France et apatrides ou réfugiés : de moins de 3 mois au dépôt du dossier</b> délivré par la mairie de naissance ou délivré par l'OFPRA pour les apatrides et réfugiés ou par Le <b>Service Central d'Etat Civil de Nantes</b> pour les français nés à l'étranger (transcription de l'acte établi à l'étranger conseillée - à défaut vous répondez aux mêmes critères que les ressortissants étrangers).</li> <li>➤ <b>Pour les ressortissants étrangers dont l'acte n'a pas été dressé ou transcrit par un officier de l'état civil français : de moins de 6 mois au dépôt du dossier (pas de délai pour les pays qui ne mettent pas à jour les actes)</b> délivré par la ville de naissance du pays d'origine. La copie intégrale de l'acte de naissance devra être accompagnée de sa traduction par un traducteur assermenté (cf liste) et devra être légalisé ou revêtu de l'apostille selon le pays d'origine (cf. tableau). Un extrait d'acte de naissance plurilingue est autorisé pour les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suisse, Turquie, Slovénie, Croatie, République Macédoine, Bosnie-Herzégovine, Serbie, Pologne, Monténégro, Moldavie, Lituanie, Estonie, Roumanie, Bulgarie, Cap-Vert.</li> <li>➤ <b>En cas d'impossibilité d'obtenir l'acte :</b> Possibilité de le suppléer en rapportant un acte de notoriété délivré par un notaire ou par les autorités diplomatiques ou consulaires françaises pour un étranger.</li> </ul> |         |         |
| <p>➤ <b>Justificatif d'identité :</b> Carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte de l'OFPRA pour les réfugiés(ées) ou apatrides, carte de séjour pour les personnes de nationalité étrangère, ou toute pièce délivrée par une autorité publique comportant nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |         |         |
| <p>➤ <b>Justificatif de domicile :</b> Justificatif établissant le domicile des époux et celui de l'un de leur parent si les époux sont domiciliés hors de la commune (par un mois au moins d'habitation continue à la date de la publication des bans) (art 4 et 165 du code civil) (ex. bail locatif, quittances de loyer, facture téléphone (pas mobile), avis d'imposition ou de non imposition, avis taxe d'habitation...). <b>Pas d'attestation sur l'honneur.</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |         |         |
| ➤ <b>FICHE 1 : Attestation individuelle (pour chaque époux)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |         |         |
| ➤ <b>FICHE 2 : Renseignements communs aux futurs(es) époux (ses)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |         |         |
| ➤ <b>FICHE 3 : Feuille des témoins</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |         |         |

## PIÈCES COMPLÉMENTAIRES (à joindre en fonction de chaque situation)

- **Livret de famille commun aux futurs époux** délivré lors de la naissance du 1<sup>er</sup> enfant commun (pas nécessaire à la publication des bans)
- **Attestation contrat de mariage** (pas nécessaire à la publication des bans)
- **Acte de décès du dernier conjoint** délivré par la mairie de décès (sauf si celle-ci est raccordée à COMEDDEC)

### POUR LES RESSORTISSANTS ETRANGERS

Pour les pays membres de la CIEC (Commission Internationale de l'état civil), un guide pratique authentifié par pays donne la liste des pièces que nous sommes en mesure d'exiger. Ces pays sont l'Allemagne, l'Argentine, la Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Lituanie, Luxembourg, Moldavie, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Siège, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie

- **Certificat de coutume** Attestant du célibat de l'intéressé et contenant sa loi personnelle. Il est délivré par la représentation diplomatique ou consulaire de l'État.

Si le certificat de coutume n'atteste pas du célibat de l'intéressé :

- **Certificat de célibat ou de capacité matrimoniale** *Peut être obtenu auprès du consulat étranger en France*

**POUR LES MAJEURS PROTEGES**

- **Justificatif de l'information de la personne chargée de la protection**

**POUR LES MINEURS PROTEGES**

- **Avoir le consentement du père et de la mère ou de l'un des deux si l'autre est dans l'impossibilité de manifester sa volonté ; à défaut de père et mère, avoir le consentement des aïeuls et aïeules ; 3ème cas si pas de parents ni d'aïeuls, avoir le consentement du conseil de famille.**

L'intéressé devra dans ce cas vous fournir le consentement des ascendants ou acte de notification établi par un notaire en cas de dissentiment ou la déclaration sous serment devant le juge des tutelles de la résidence (conseil de famille). A défaut d'ascendants, il devra vous fournir la déclaration sous serment du décès d'un des ascendants ou dans l'impossibilité de manifester sa volonté (devant le juge).